

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 FEVRIER 2022

Rapport n°7 : Convention de mise à disposition gratuite des locaux de la communauté de communes à l'office de tourisme « D'Artagnan en Fezensac »

Il s'agit d'acter l'installation de l'Office de Tourisme sur le site du Complexe des Cordeliers, propriété de la collectivité.

Il est important de mettre à jour cette mise à disposition de locaux avant la création de l'Office de Pays avec lequel il faudra contractualiser par la suite.